

Délais d'attente pour un RDV d'IRM

En 2018, il faut attendre 32,3 jours en moyenne pour une IRM urgente !

Paris, le 12 octobre 2018 – A l'occasion des Journées Francophones de Radiologie (JFR), organisées cette année du 12 au 15 octobre 2018 au Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris, le Snitem publie les chiffres de sa nouvelle étude sur le parc d'équipements et sur les délais d'attente d'un RDV d'IRM. Malgré l'installation de nouveaux équipements, les délais d'attente ne s'améliorent pas et restent à 32 jours en moyenne - largement au-dessus de l'objectif de 20 jours maximum affiché dans le Plan Cancer 2014-2019 -

Les progrès de l'imagerie, et en particulier ceux de l'IRM ont connu ces dernières années une accélération importante. Ces examens permettent de détecter et de quantifier avec une précision remarquable de très nombreux marqueurs dans diverses pathologies. L'imagerie est impliquée tout au long du parcours de soins du patient, du diagnostic jusqu'au suivi du traitement. Ainsi, les besoins en examens radiologiques ne font que croître, sous l'influence de l'élargissement des indications, de la croissance démographique, du vieillissement de la population et de la chronicité des maladies. Or, malgré des investissements dans de nouveaux équipements, les délais d'attente ne diminuent pas, comme le constate la nouvelle étude de l'Institut Cemka réalisée pour le compte du Snitem.

Des écarts importants entre régions

« L'étude porte sur un examen d'IRM lombaire à réaliser en urgence dans le cadre d'une recherche d'extension de cancer, et montre que le délai moyen peine à diminuer même si un nombre conséquent d'équipements est acquis chaque année au niveau national. Plusieurs paramètres peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer ces résultats dont : l'organisation territoriale, le nombre d'indications très diverses qui sont proposées aujourd'hui, ou encore l'épidémiologie qui varie d'une région à l'autre. Ces facteurs seront intégrés dans nos prochaines études », commente François Vorms, Président du pôle imagerie du Snitem et directeur général France Canon Medical Systems.

En effet, en 2017, 54 nouveaux équipements ont été installés en France métropolitaine. Le parc d'IRM au 1^{er} janvier 2018 en France métropolitaine compte désormais 960 appareils, hors équipements de recherche, vétérinaires et militaires. Cependant, comme le montre l'étude publiée ce jour, un patient qui doit passer une IRM lombaire « urgente » dans le cadre de la suspicion d'extension d'un cancer devra toujours attendre en moyenne 32 jours.

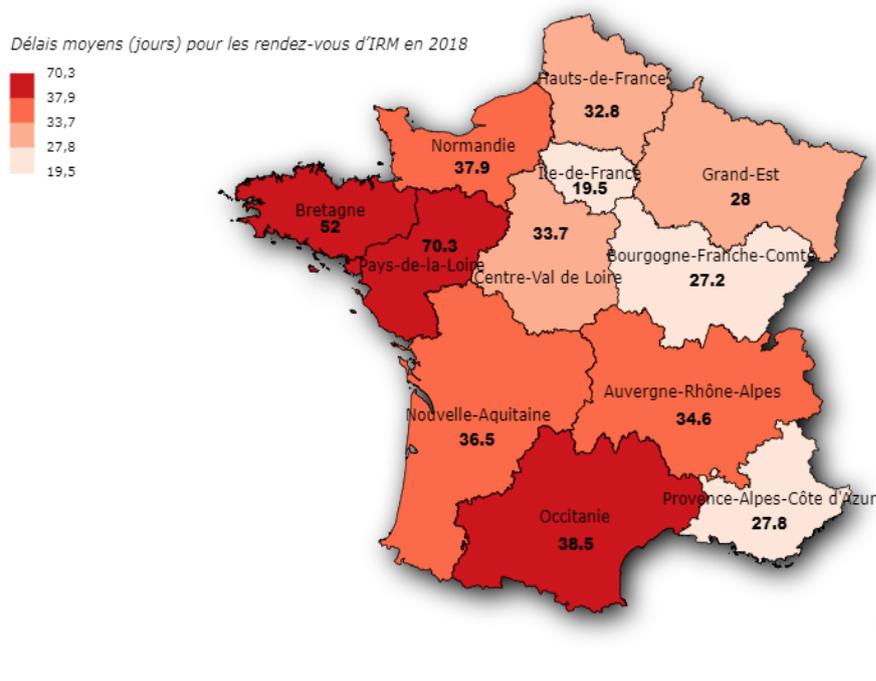
Délai moyen (en jours) d'obtention des rendez-vous depuis 2004

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| Délais d'obtention | 36,1 | 29,3 | 33,3 | 34,3 | 35,4 | 34,5 | 34,6 | 32,2 | 29,1 | 30,5 | 37,7 | 30,3 | 30,6 | 34,1 | 32,3 |

La méthodologie de l'étude est de simuler par téléphone la prise d'un rendez-vous d'un patient disposant d'une ordonnance pour une IRM lombaire à réaliser « en urgence » dans le cadre d'une recherche d'extension d'un cancer, auprès de l'ensemble des services ou cabinet de radiologie disposant d'une IRM.

Cette moyenne cache des situations régionales très différentes. En 2018, deux régions avaient un délai supérieur à 50 jours (Bretagne, Pays de la Loire), alors que l'Île de France est repassée sous le seuil moyen des 20 jours.

Délais moyens d'attente (jours) pour les rendez-vous d'IRM obtenus et estimés en 2018



A l'heure où l'équité des soins est mise en avant, il n'est pas acceptable de ne pas réduire ces délais d'obtention de rendez-vous d'IRM et ces disparités régionales. Des solutions pourraient être envisagées en intégrant notamment les dernières technologies telles l'Intelligence Artificielle (dans le positionnement du patient, dans l'aide au diagnostic ...), mais au préalable, il est important de repenser l'organisation des parcours de soins.

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 420 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. www.snitem.fr - [@Snitem](https://twitter.com/Snitem)

Contacts

Snitem :

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

Relations presse / Agence PRPA :

Anne Pezet, anne.pezet@prpa.fr - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88

Diane-Morgane Rabuat, diane-morgane.rabuat@prpa.fr - 01.46.99.69.63 / 06.28.79.00.61